



Les Archies,

résident.e.s et nomades

Rédaction : Février 2025 – Dernière mise à jour : Mars 2026

Faire partie des Archies signifie faire partie de l'association et être garant du projet dans sa raison d'être et sa vocation de sortie de la propriété privative.
Si le statut d'Archies s'acquière après un processus d'inclusion, Processus RAM il n'est pas forcément définitif et pourrait être remis en question. Processus de Sortie et Séparation
Les personnes en cours d'inclusion rejoignent les Archies sous les mêmes conditions pour s'essayer à le devenir.

Les savoir-être archipéliques

En tant qu'Archies, nous faisons de notre mieux, et nous apprenons de manière expérimentale - par essais et erreurs - à vivre ensemble et à incarner la raison d'être d'Archipel. Nous croyons dans le pouvoir des intentions, soutenues par des formes et outils divers. Aussi les points suivants ont vocation à représenter une boussole, une direction plus qu'un but à atteindre.

Ils visent à présenter une vision synthétique qui embrasse succinctement à la fois le champ éthique (pour soi), social (avec l'autre), économique (accès et gestion des ressources) et politique (confiance, inclusivité et pouvoir) du projet.
Ils ont vocation à soutenir l'accueil et l'épanouissement individuel et collectif au sein d'Archipel : par un apprentissage progressif de l'expertise de soi-même, vers la capacité à devenir auteur de soi-même et garant de sa propre intégrité, exerçant son libre arbitre et sa souveraineté.
Ceci en assumant ses attachements, ses relations, ainsi que tous les affects que nous ressentons vis-à-vis des êtres et des choses, proches ou lointain auxquels nous nous sentons attaché.es.
Et sans n'exclure personne à cause de son identité en évitant ainsi les discriminations, les oppressions, les violences systémiques...

<u>En tant qu'Archies je désire :</u>

Me contenter : *Embrasser, goûter et célébrer ce qui est, sans nécessité d'interagir. Me satisfaire pleinement des opportunités d'interactions existantes, avec tout ce dont je suis conscient.e : visible et invisible, vivant et non-vivant, proche ou lointain.*

***M'autoresponsabiliser** : Développer la capacité à être présent.e à ce que j'éprouve en toutes circonstances et à assumer d'en produire des réponses (ou non réponses) qui me conviennent pleinement. Je souhaite éviter la résignation, la rancœur durable, la recherche de coupables.*
<u>Note</u> : Je peux être pleinement satisfait.e dans l'inconfort ; lorsque j'apprends (à me connaître, à naviguer dans l'inconfort), ou que je réalise un sens plus grand que celui de mon confort personnel, mais j'en reste souverainement l'arbitre.

***Nous entraider* :** *Pouvoir solliciter l'écoute et la créativité de l'autre pour favoriser la mienne. Offrir inclusivement mon écoute et ma créativité à l'autre pour favoriser la sienne.*
<u>Note</u> : Je peux exercer ma co-responsabilité en soutenant ou invitant des personnes à s'harmoniser, réguler leurs tensions ou conflits à condition qu'elles m'en donnent l'accord. (Cf. harmonisation et mutualisation)

***M'harmoniser** : Me donner tous les moyens possibles de comprendre et d'intégrer la réalité affective d'autrui lorsqu'ielle agit d'une manière qui ne me convient pas, et trouver l'accord qui nous satisfait pleinement. Me rendre disponible au désir de s'harmoniser (réciproque du point précédent).*
<u>Note</u> : Ainsi je cultive l'art du questionnement plutôt que celui des suppositions - j'évite notamment de prendre les choses personnellement, je suis ouvert.e à me remettre en question à communiquer authentiquement ma réalité affective.

Mutualiser : *Autogérer le commun : l'entretenir (le laisser propre et rangé après usage et veiller à son bon fonctionnement), le gouverner (concerter, suggérer, décider ou suspendre à bon escient) et organiser son fonctionnement (assurer collectivement les fonctions spécifiques, offrir ses ressources et se donner les informations utiles au projet)*

***Inclure :** Capacité à offrir, autant que possible, l'accès aux ressources (biens, compétences, savoirs utiles au projet) aux personnes qui désirent en faire usage par la clarification de leurs conditions d'accès. Inclure les désirs d'autrui d'utiliser les ressources communes en intégrant ses réticences (ou celles inhérentes au projet) et réciproquement (inclure mes réticences aux désirs d'autrui)*

Les engagements

Nous partons du principe que le fait d'être Archies est un acte d'engagement.
L'engagement que nous portons est le reflet de nos désirs. Si notre désir de contribuer et de s'engager s'estompe de manière permanente, alors il est temps de voguer vers d'autres aventures.
Les plénières et plus globalement la participation aux temps proposés au sein de l'Archipel sont une façon de réévaluer ses désirs, ses contributions.
Nous préférons parler d'engagement organique plutôt que de devoir, bien que des engagements à contribuer soient énumérés en suivant, ils visent à donner des repères à chacun-e pour se situer et nommer ses demandes d'exonérations éventuelles.

Ainsi, ce référentiel permet de générer du commun et de projeter un fonctionnement collectif. Il est possible de générer des exceptions, qu'elles soient ponctuelles ou permanentes, il s'agira dans ce cas d'en exposer les raisons et de valider les dispositions spécifiques avec le conseil (associatif ou coopératif) référent.

Sur quoi je m'engage :

- Payer la redevance calculée en fonction de mon habitat et en cas de difficulté à solliciter la caisse solidaire qui sera (re)distribuée après un arbitrage annualisé.

- Participer aux plénières (avec comme repère 2/3 des plénières)

- Prendre des rôles au sein du fonctionnement (cf tableau des roles)

- Prendre soin des relations notamment en participant aux pauses archipéliques (avec comme repère au moins 1 pause par mois).

- Être bénévole sur l'accueil des stages, des formations et évènements
Pour se donner des repères à titre indicatif, les besoins représentent en moyenne par Archies : 4 jours en cuisine, 4 ménages et 1/2 mission courses par trimestre. Ce calcul est effectué sur la base de 15 personnes actives à raison de 2,5 personnes en cuisine, 4 en ménage et 1 en courses.
Un.e Archie momentanément indisponible ou très investi sur d'autres chantiers peut faire état d'un écart conséquent avec les repères énoncés. De même, la participation des Archies nomades fait partie de leur engagement mais ielles restent libres d'évaluer la hauteur de leur engagement. (Avec comme repère au moins un accueil cuisine par an.)

- Mettre mes compétences, connaissances et savoir-être au service du projet en prenant des rôles dans le fonctionnement de l'association et/ou de la SCIC Archipel et/ou de la SCI.

- Contribuer au soin du lieu par des chantiers collectifs et/ou des initiatives personnelles.

- Payer mes contributions aux consommables accessibles dans les espaces communs tels que les condiments en cuisine (huile, vinaigre, moutarde, épices, ...), le café, le Yannoh, les tisanes, etc.

Rappel : Pour garder de l'agilité dans la réalité de nos possibles, en cas de difficulté dans les engagements nommés ci-dessus, l'Archie en partage les raisons, et au besoin s'harmonise et trouve un accord avec la personne en charge du rôle dédié ou à défaut avec le conseil Associatif.

Les accès

Des priorités d'usage sont définies pour les espaces collectifs.
Pour la sérénité individuelle et collective, il est nécessaire d'apporter une grande vigilance au soin du matériel et des lieux : remettre les choses à leur place, en état (signaler toute détérioration ou perte) et nettoyer les espaces utilisés.

A quoi j'ai accès à :

- aux *Cyclad*es (salon de musique) en vérifiant dans l'agenda qu'il n'y ait pas de réservation et selon les priorités d'usage définis dans cet ordre : 1/groupe stage ou formation (lors d'exceptions) 2/jouer de la musique 3/réunion du collectif 4/lieu de travail individuel si le bureau est occupé 5/ jeux ou détente

- *Conception* (bureau) avec comme priorité : 1/le travail effectué pour l'Archipel des Coustètes 2/travail perso 3/jeux ou travail enfants

- *Frioul* (l'aquarium) avec comme priorité : 1/Envie Enjeux 2/travail en petit groupe Archipel des coustètes 3/travail en groupe partenaires de la SCIC Archipel 4/travail perso 5/Jeux groupe enfants

- *la Réunion* (la véranda du Mas) qui est à l'usage des Archies prioritairement y compris lors des stages et formations.

- *Tahiti* (atelier de pratiques artistiques)
1/Paula 2/Reunion et cuisine pour le collectif 3/Atelier de prstiques artistiques.

- l'espace bricolage (la cabane *Marteau* et/ou container dédié)

- la buanderie

- un espace de stockage ponctuel dans le container dédié (celui du milieu dans les 3 alignés) sous condition de brasser annuellement les affaires stockées dans la logique de libérer l'espace.

- la BDtèque et la ludothèque (d'Archipel) sous condition d'emprunter pour une durée courte et d'au maximum 1 mois.

- au matériel d'art plastique disponible à *Tahiti*.

- l'Épicerie en auto-gestion : ielles s'engagent à payer leurs achats

- aux sanitaires (douches et toilettes) en utilisant ceux de Tahiti prioritairement lors des accueils, avec un soin particulier au ménage après usage ;)

- la cuisine du mas lorsqu'il n'y a pas de stage ou formation et le cas échéant à la cuisine de Tahiti.

- *Albatros* la salle de pratique lorsqu'il n'y a pas de stage pour proposer des temps entre Archies ou bénéficier de tarifs sur mesure pour des activités ouvertes à l'extérieur.

- participer à des stages ou formations avec des coûts à prix libre sur les repas. (20 euros/jours a titre indicatif)

- bénéficier d'une priorité avec les usagers de la SCIC lors de la programmation annuelle des stages ou formations et plus globalement pouvoir intégrer ses projets professionnels dans la SCIC avec une possibilité de les domicilier aux Coustètes.

- au camping avec une priorisation d'usage : 1/les colos d'Envies Enjeux 2/stage ou formation 3/individuel

- aux espaces extérieurs avec une demande de fumer en s'éloignant des autres Archies et en prenant soin des risques incendie et de ne pas laisser de matériaux inutiles après usage (reste de cabane ou constructions éphémères). Des usages plus pérennes dépendent de la personne en charge de l'attribution des espaces.

- au nextcloud où se trouvent les documents officiels et de travail des 3 structures : SCI les Coustètes, SCIC Archipel et association les Archies

- l'inscription sur le groupe whatsapp et la mailing list, ainsi qu'aux accès pour accéder à l'agenda partagé

- Pouvoir faire des propositions de projets

-Pouvoir inviter des proches à loger dans les chambres du mas en gardant la priorité aux stages sur la base d'une contribution libre.

Les particularités au regard des statuts de résident ou de Nomade

Les Archies Résident.es

Accès à un espace personnel d'habitation.
Contribution financière selon le tableau des redevances*.

Les Archies nomades

Accès à une chambre et à un espace de stockage personnel.
Contribution financière de 630 euros par an.

Priorité d'usage

Long Island, Astrolabe et la caravane sont réservés aux Archies Nomades lors des accueils de stages où le nombre de participant.es est inférieur à 12 participant.es.
Dans les cas où le nombre de participant.es est supérieur à 12 personnes, les conditions d'accueil sont à définir avec le, la ou les référent.es soin de l'accueil qui sera en charge de mobiliser des solutions.
Les Nomades s'engagent à prévenir le référent.e soin de l'accueil de leur venue ainsi que de l'indiquer sur l'agenda.

*Modalités de calculs des redevances mensuelles :

Habitats légers	
+ Par adulte	104€
+ Par enfant à plein temps	52€
+ Par enfant en garde alternée	26€
+ Forfait habitat léger	50€
Appartements	
Studios	410€
Santa Barbara	625€
Forfait nomade	52.50€